

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces..... 20 c. la ligne. Réclames..... 25 c. —

Les insertions volontaires doivent être agréées par le Gérant. Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

L'ABEILLE

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES.

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire-Gérant, A. ALLIEN.

Étampe, imprimerie de A. ALLIEN.

On s'abonne aussi à Paris, à l'Office-Correspondance, chez LAROUSSE et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46; — et au Bureau de la Correspondance-Générale dirigée par M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU CARREFOUR-DORÉ, 9, Chez A. ALLIEN, imprimeur.

L'Abonnement continue indéfiniment jusqu'à réception d'avis contraire.

Les lettres et paquets non affranchis sont refusés.

Revue locale.

ÉTAMPES. — Les recettes de la Caisse d'épargne se sont élevées, dimanche dernier, à la somme de 14,387 fr., versés par 77 déposants, dont 41 nouveaux.

Il a été remboursé 7,479 fr. 88 c.

— On écrit de Rome à l'Univers :

« Mgr l'évêque de Versailles, arrivé à Rome le 14 février, avait eu à souffrir d'un très-mauvais temps; mais la santé de Sa Grandeur ne laissait pas néanmoins d'être bonne. »

POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du mercredi 2 mars 1853.

Le Tribunal de police correctionnelle, dans son audience de mercredi dernier a prononcé les condamnations suivantes :

— TRICÉ, Auguste, 39 ans, journalier à Soisy-sur-Ecole; 50 francs d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

— ELISABETH DEFOND, 21 ans et demi, et Pauline VILLETTE, 26 ans, journalières, sans domicile; trois mois de prison et aux dépens, pour vagabondage et mendicité.

— GODARD et MERCIER, jugés par défaut; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour contravention aux lois et règlements sur la police du roulage.

— JEAN LEFEBVRE, 35 ans, propriétaire à Boissy-le-Cutté; 15 jours de prison et aux dépens, pour vol.

— NICOLAS DOUCET, 56 ans, au Mesnil-Racoin; 10 jours de prison, 25 fr. d'amende et aux dépens, pour rébellion envers un officier ministériel.

— JOSEPHINE ROBILLARD, 48 ans, jardinière à Etampes, un an et un jour de prison et aux dépens, pour escroquerie.

— JULES TESSIER, 37 ans, ouvrier jardinier à Etampes; 25 francs d'amende et aux dépens, pour vol, dévastation de récoltes, dommage volontaire à la propriété mobilière d'autrui.

BOISSY-LE-SEC. — Le 26 février, un individu s'est introduit dans le domicile de la veuve Jousse, à l'aide d'escalade, et s'est emparé d'une somme d'argent qui était dans un tiroir de la commode. L'auteur de ce vol est inconnu.

Incendie du clocher de Pithiviers.

Un effroyable désastre vient de frapper la ville de Pithiviers. Samedi dernier, 26 février, par une température glaciale et pendant une bourrasque de neige et de grêle, la foudre est tombée sur le clocher de l'église paroissiale de cette ville et l'a complètement incendié. De cette flèche qui s'élevait à 250 pieds de hauteur et qu'on apercevait à dix lieues à la ronde des plaines de la Beauce et des collines du Gâtinais, il ne reste plus que des poutres noircies et des décombres.

La perte est immense pour cette petite ville; on l'évalue à 200,000 fr. Un pareil malheur est déjà arrivé à ce clocher il y a 250 ans.

— On écrit de Pithiviers :

« Samedi 26 février, à cinq heures un quart, du soir, le feu apparaissait à la cime du clocher de notre ville. Il devenait certain pour tout le monde que ce feu était le résultat de la foudre qui avait éclaté une heure auparavant à la suite d'un violent coup de tonnerre tout à fait inattendu et au milieu d'une bourrasque mêlée de neige et de grêle.

« Le vent était à l'ouest nord-ouest et soufflait avec furie.

« Il était impossible d'aller éteindre un feu qui éclatait à environ 90 mètres de hauteur : aussi eut-on la douleur de voir l'incendie s'accroître de minute en minute, et descendre jusqu'à la tour en pierres qui servait de base à la flèche et où il a été seulement possible de le concentrer vers une heure du matin.

« La flèche tout entière est réduite en cendres; la superbe cloche formant le timbre de l'horloge, le mécanisme tout neuf de cette précieuse horloge et toutes les cloches de l'église sont fondus ou brisés.

« A part quelque dommage sur la toiture avoisinant le clocher, on est parvenu, avec les plus grands efforts, à éviter d'autres malheurs que celui de la perte du clocher.

« On avait établi une pompe sur la principale voûte de l'église, et d'autres pompes près des maisons menacées par une pluie de feu qui a duré peut-être cinq heures et allait s'éteindre, par la violence du vent, jusqu'au delà de l'hôtel de la mairie. Ces maisons étaient tellement exposées, qu'on s'attendait d'un instant à l'autre à les voir embrasées, et ce n'est que par une espèce de miracle qu'elles ont été sauvées.

« Tout le monde a fait son devoir : pompiers, gardes nationaux, magistrats, ecclésiastiques, citoyens de toutes les classes et de toutes les conditions. »

« Les pompiers de Puisseaux, Boynes, Eperennes, Pithiviers-le-Vieil, Laas, Engenville et Sermaises sont accourus avec le plus louable empressement, accompagnés de leurs pompes et de leurs agrès.

« A l'exception de blessures heureusement peu graves occasionnées aux sieurs Chailine et Grand-main, de Pithiviers-le-Vieil, par des pierres tombées du haut de la tour, on n'a aucun autre accident à déplorer.

« A onze heures du matin, on s'occupait encore d'éteindre le reste du feu sur les voûtes; mais, Dieu merci, tout danger est passé.

« La perte est immense et, sous quelques rapports, irréparable; on l'évalue de 3 à 400,000 fr.

« Dimanche les offices se sont faits dans la chapelle de l'hospice. D'heure en heure, depuis six heures du matin jusqu'à midi, on a dit des messes basses. Dans l'après-midi, à trois heures et à sept heures, les vêpres et le salut ont eu lieu comme à l'église paroissiale. Avant le salut, M. l'abbé Pelletier, vicaire général et archidiacre de Pithiviers, arrivé la veille pendant l'incendie a fait à l'assistance une allocution vive et pénétrante sur l'événement objet de toutes les préoccupations.

« La petite commune de Dadonville, qui possède deux cloches a bien voulu en prêter une à l'église de Pithiviers pour sonner ses offices. »

Nouvelles et Faits divers.

— La moyenne du prix des blés pour toute la France, qui était à 48 fr. 10 cent. au 31 janvier, d'après le tableau régulateur publié par le ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, est descendu à 47 fr. 87 cent. au 28 février. C'est une baisse de 23 cent.

Les marchés du Midi sont restés stationnaires; c'est sur les marchés du Nord et de l'Est, principalement sur ces derniers, que la baisse a porté. Il n'y a eu de hausse que sur les marchés de la Bretagne, et encore le mouvement est-il insignifiant.

Les nouvelles qu'on reçoit de presque tous les côtés, s'accordent en ce point que la température actuelle est considérée comme très-favorable à la récolte.

— Voici, d'après l'annuaire du Bureau des Longitudes de 1853, quel a été, pendant l'année 1850, le mouvement de la population en France :

Guilleton de l'Abaille

DU 5 MARS 1853.

LE FILLEUL DE MESMER *

On sait, en effet, qu'à cette époque une association de mal-faiteurs, connus sous le nom d'endormeurs, répandait la terreur dans Paris par l'audace de ses attentats et le nombre de ses victimes.

— Qui est-ce qui parle d'endormeurs? demanda un paysan en s'approchant des deux interlocuteurs.

Ce nigaud de Pinchard, apparemment, répondit Frantz en riant. Et savez-vous pourquoi le beau jardinier m'adresse une injure aussi grave?

— A gause bed- être tes tiableries que t'a abrisés monsié Mesmer, tein sadané barrain, répondit le vieux Sweinbach avec un accent de répugnance bien prononcé.

— Justement, mon père, reprit gaiement Frantz. L'ami Pinchard ne me pardonnera jamais de l'avoir endormi un jour malgré lui, et de l'avoir forcé, pendant son sommeil, d'avouer qu'il cultivait à son profit les melonniers de Sa Majesté.

Un éclat de rire universel accueillit cette boutade, et étouffa

* Voir le numéro du 13 février.

les dénégations du beau Pinchard qui s'évertuait inutilement à protester de son innocence.

— Comment vous y prenez-vous donc, monsieur Frantz, pour endormir les gens sans qu'ils s'en doutent? demanda curieusement Ursule, qui, au mépris des ordres du père Baliveau, se pavanait dans ses plus beaux atours au milieu des gens de la noce.

— Vous soumettriez-vous bien à l'expérience, mademoiselle Ursule? répondit le sergent.

— Moi! par exemple! s'écria la jeune fille en éclatant de rire, bien malin qui me ferait dormir un jour de violons!

— Donnez-moi la main.

— Voici, et ne me faites pas trop rire.

Frantz fixa sur les yeux mutins d'Ursule un regard ferme et profond, comme s'il eût voulu lire dans les derniers replis de son âme. Peu à peu le sourire railleur qui illuminait le frais visage de la jeune fille s'effaça; ses paupières s'alourdirent, son corps s'affaissa, et elle tomba assise sur un banc, que, sur un signe de Frantz, un des invités venait de pousser près d'elle. Tous les assistants restèrent muets d'étonnement et de frayeur; quelques-uns même firent à la dérobée un grand signe de croix pour conjurer les maléices du démon.

— La croyez-vous bien endormie? demanda Frantz en parcourant du regard toute l'assemblée.

Un murmure de frayeur répondit seul à cette question. Sans se déconcerter, Frantz étendit une de ses mains sur la tête d'Ursule.

— Ecoutez tous, dit-il, elle va parler.

Et s'adressant à la jeune fille :

— Dites-moi, Ursule, où est Thérèse et que fait-elle en ce moment?

Ursule respira avec effort comme si un poids énorme eût oppressé sa poitrine, et elle répondit d'une voix saccadée :

— Thérèse? qui donc me demande où est Thérèse?... Ah! je la vois... là bas... sur la route... un homme masqué l'entraîne...

— Ursule! Ursule! que dites-vous? s'écria Frantz, dont une sueur glacée inondait le visage. Ursule! répondez! je vous l'ordonne!... je le veux!... où est ma fiancée?... où est Thérèse?

— Là bas... sur la route!... répéta Ursule en étendant le bras du côté de Versailles. Elle se débat contre les étreintes d'un misérable?... Un peu plus loin... à l'entrée du bois... je vois un carrosse noir... on l'entraîne de ce côté!... Courez!... courez vite à son aide!

En parlant ainsi, Ursule s'était levée; sa voix vibrait, son geste commandait, impatient, précipité, impérieux. Frantz frissonnait de peur à son tour; un cri de douleur et de rage s'échappa de sa poitrine, et il s'élança comme un fou dans la direction indiquée par Ursule, sans s'inquiéter de la stupeur croissante qui avait comme pétrifié tous les témoins de cette scène.

III.

Quelques heures après cette étrange aventure, Thérèse, au sortir d'un long évanouissement, reprenait ses sens dans un riche salon éclairé seulement par la lueur blafarde de la lune. Saisie d'étonnement à la vue des objets qui, dans la demi-obscurité où elle était plongée, frappaient pour la première fois ses regards, elle fit un violent effort pour rappeler sa mémoire absente, et, à mesure que les événements de la journée se retraçaient plus clairement à son esprit, elle sentit augmenter son désespoir et ses terreurs. Une fois en possession d'elle-

Il est né 962,972 individus, savoir :

Légitimes : masculins,	439,306
— féminins,	433,742
Naturels : masculins,	35,302
— féminins,	34,652

Il est mort 775,652 individus, savoir :

Masculins,	389,506
Féminins,	386,147

Si bien que l'accroissement total de la population a été de 187,319 individus.

Il y a eu 297,657 mariages.

— Le phénomène météorologique qui se produisit le 24 février 1848 s'est de nouveau produit en 1853. Jeudi soir, les Parisiens ont été tout étonnés de voir le ciel illuminé par les éclairs et le bruit du tonnerre, mêlé à une forte pluie de neige. Il est vrai qu'en 1848 la température était lourde et presque chaude, tandis qu'en ce moment le froid est assez rigoureux.

Les journaux de Marseille annoncent aussi des phénomènes de température assez imprévus, alors que nous touchons aux premiers jours de mars.

— Brunet, cet acteur inimitable dont le nom est resté dans l'histoire du théâtre parisien, vient de mourir dans la retraite, à Fontainebleau, où il s'est éteint doucement à la suite d'une syncope, dans sa quatre-vingt-huitième année. Brunet, dont le nom de famille était Mira, fut comédien de très-bonne heure, et sa réputation était établie dans les dernières années de l'autre siècle. Il a créé le type des Jocrisses et de ces niais barloutés dont la naïveté proverbiale a divertit trois ou quatre générations. On se rappelle ses débuts au théâtre Montansier et de la Cité, puis sa longue carrière au théâtre des Variétés, dont il fut l'un des propriétaires et administrateurs. M. Brunet avait un fils, M. Mira, mort il y a quelques années. Sa fille avait épousé M. Jouslin de La Salle.

— Une scène de gastronomie assez commune chez nos voisins d'outre-Manche, mais assez rare chez nous, a eu lieu ces jours derniers à Amiens. Trois Neslois ont mangé ensemble, en moins de trois heures, sept à huit kilogrammes de veau rôti, vingt-quatre saucissons de porc et six kilogrammes de pain; ils ont bu, pendant leur repas, un seau de vin de la contenance d'environ douze litres.

— A Sainte-Hélène (Saône-et-Loire), sur la lisière du bois Roche-de-Fou, des cultivateurs ont découvert, vivant ensemble, dans un espace de trois mètres carrés sur deux de profondeur, 448 vipères, 32 couleuvres, des salamandres et plusieurs crapauds. Dans le même lieu, ils avaient déjà trouvé précédemment 65 de ces reptiles, et un berger en avait tué 48 aux alentours. Ainsi, dans l'espace d'une année, 263 vipères ou couleuvres ont été immolées en cet endroit.

Revue des Modes & de l'Industrie.

Nous voici bientôt arrivés à cette époque privilégiée de la mode, époque de plaisirs et de luxe, où chaque jour voit éclore ses nouvelles fantaisies.

Nous ne pouvons que nous en féliciter dans l'intérêt de nos bulletins.

C'est elle sans doute qui a inspiré un de nos établissements les plus en vogue. Nous voulons parler de la *Ville de Lyon*, rue de la Vrillière, 2, à Paris. Cet établissement s'est surpassé, cette saison, par la richesse et la beauté de ses étoffes. Jamais à aucune époque nous n'avons remarqué d'aussi jolies soieries ni de plus beaux châles. Nous engageons nos lectrices qui doivent faire le voyage de Paris à visiter les magasins de la *Ville de Lyon*, elles y trouveront réunies, en soieries, châles et

confections pour dames, les plus belles nouveautés des fabrications françaises. MM. Gay jeune et fils, propriétaires de cet établissement, expédient en province et à l'étranger sur demandes, soit en étoffes soit en échantillons.

Passons maintenant à l'industrie. Un des établissements les plus fréquentés ce sont les magasins de M. Schollus, 4, rue Bleue et 3, rue Lepelletier.

La haute réputation dont jouit cet habile fabricant n'est point une de ces réputations éphémères enfantées par le caprice. C'est à une étude constante de son art, aux innovations les plus heureuses que M. Schollus doit cette vogue si constante, la rare estime dont il jouit auprès du monde artistique.

Pour la pureté du son, l'élégance de la forme et la richesse intelligente des ornements, rien ne saurait être comparé aux pianos de M. Schollus; c'est l'art poussé aux dernières limites.

Breveté pour cette invention si précieuse, chaque exposition nationale a été pour lui un nouveau triomphe, et l'exposition universelle de Londres, où il a obtenu une nouvelle médaille, n'a fait que consolider sa réputation et la rendre européenne. Revenons un peu à la toilette.

Parmi les produits les plus recherchés figure toujours, au premier rang, l'*Eau d'Aldion* de MM. Gellé frères, 35, rue des Vieux-Augustins. La vogue de ce précieux produit est due aux qualités bienfaisantes que lui communiquent les fleurs et les plantes aromatiques qui en sont la base et la rendent bien préférable aux vinaigres dont l'acide acétique est très-pernicieux, même employé dans l'eau.

Aussi le monde élégant l'adopte-t-il, aujourd'hui, de préférence aux vinaigres, séduit d'ailleurs par son parfum d'une suavité toute aristocratique.

MM. Gellé frères sont encore inventeurs de produits très-estimés, entr'autres du régénérateur pour la pousse et la conservation des cheveux, du savon phylodermé au suc de concombre, de l'élixir de roses, du carboquinarse de la composition zouave, etc., etc.

Toutes ces inventions, recherchées aussi à juste titre, ont valu de nombreuses récompenses à MM. Gellé frères, et notamment une médaille à l'exposition universelle de Londres.

Au moment où les affections de poitrine sont les plus fréquentes, nous nous faisons un devoir de rappeler à nos lecteurs la pâte et le sirop de Nafé d'Arabie.

La vogue de ces pectoraux, appuyée sur les plus heureux résultats, nous dispense de tout éloges.

Il en est de même du *Racahaut des Arabes*, préparé par Delangrenier, dont l'usage est devenu presque universel pour le déjeûner des personnes délicates, des convalescents et des enfants, et aussi des personnes nerveuses, maigres ou âgées.

Il est vrai qu'il est difficile de trouver un aliment plus délicieux, plus nutritif et plus fortifiant.

Nous n'oublions pas une pomme précieuse inventée par M. Gugiari, 26, barrière d'Italie.

Au moyen de son emploi, les personnes atteintes de coupure, lupus et généralement de toutes les affections de la peau, même les plus rebelles, voient leur teint reprendre presque soudainement toute sa pureté et toute sa fraîcheur. C'est donc un véritable service à rendre au monde élégant que de lui faire connaître un spécifique aussi souverain.

Des consultations gratuites sont données par un médecin spécial, et, dans un but d'humanité, M. Gugiari prévient MM. les docteurs et particulièrement MM. les médecins en chef des hôpitaux qu'il se charge de guérir gratuitement, sous leur surveillance, les affections cutanées qui ont résisté à toute médication.

A. ARNUT.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON.

(Voir aux annonces.)

Buffon est une des plus belles gloires scientifiques et littéraires de la France. C'est à l'éclat de son double génie, de savant et d'écrivain, qu'il a dû d'être imprimé dans tous les formats et d'être traduit dans toutes les langues, pour prendre place dans toutes les bibliothèques. Quels que soient, en effet, les progrès, quelles que soient les découvertes nouvelles de la science, les œuvres de Buffon, grâce à l'éloquence, à la clarté, à la force pénétrante de son style, resteront toujours l'ouvrage classique et fondamental destiné à féconder l'étude des sciences naturelles, à en inspirer le goût et à les faire aimer au lecteur.

Le but des éditeurs, en donnant cette nouvelle édition de Buffon au public, à été surtout de développer le goût d'une science qui révèle à l'homme ses rapports avec la nature entière, de la propager et de la rendre accessible au plus grand nombre. Les bonnes éditions de Buffon sont très-rare et d'un prix excessivement élevé; aussi ont-ils voulu que celle-ci réunît en même temps toutes les conditions de bon marché, de correction, de valeur scientifique, typographique et artistique. En effet, pour offrir aux lecteurs, tant savants que lettrés, les meilleures garanties possibles en ce qui concerne la mise en ordre, l'annotation et l'éclaircissement de l'œuvre, ils ont choisi un nom et un talent propres à inspirer toute confiance; c'est à M. Florens, qui occupe à l'Académie des sciences et à l'Académie française les fauteuils qu'y occuperont jadis Buffon et Cuvier, qu'ils ont confié le soin de revoir et d'annoter l'ouvrage, et ce beau travail lui imprime un cachet d'actualité qui met l'œuvre du grand naturaliste du XVIII^e siècle en harmonie avec l'état présent de la science.

Les gravures qui sont jointes au texte lui servent pour ainsi dire de commentaire, en matérialisant pour l'œil les formes et les couleurs décrites par l'écrivain, sont d'une exécution irréprochable; c'est dire assez sur leur mérite que de nommer leur auteur, Victor Adam, l'un des meilleurs peintres d'animaux qui existent.

Tenant également à ce que l'exécution matérielle, la fabrication même du livre, répondît à la supériorité scientifique, littéraire et pittoresque de cette édition, un papier beau et solide a été manufacturé; des caractères faciles à lire ont été gravés et fondus exprès, et l'imprimerie Claye, la plus renommée de Paris pour la rigoureuse correction de ses textes, la pureté et l'éclat de ses tirages, a été chargée par les éditeurs de la partie typographique.

On le voit, rien n'a été négligé pour concilier dans cette nouvelle édition de Buffon, et avec la modicité du prix, toutes les qualités essentielles d'un beau et bon livre, digne de prendre place dans toutes les bibliothèques scientifiques et littéraires.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 28 février. — GONTARD, Théodore - Auguste. — 28. GONTARD, Eugénie-Joséphine. — 3 mars. MARIE dit BONNE, Victor-Félix.

DÉCÈS.

Du 26 février. — PRXOT, Marie - Véronique, rentière, 74 ans. — 26. COURTOIS, Victoire-Agathe, rentière, 53 ans. — 4^e mars. DANIEL, Marie-Françoise, rentière, 64 ans. — 4^e. DEBOIS, Jean - Baptiste, cultivateur, 72 ans. — 3. BAUDET, Jean-Baptiste, 44 ans. — 3. GOUVY, Marie-Thérèse, 80 ans. — 3. LEPRINCE, François, garçon d'écurie, 25 ans. — 3. FLEURY, Octavie, 3 ans. — 3. PILLEFERT, Thérèse-Julie, rentière, 42 ans.

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

même, sa première pensée fut de fuir loin de cette maison inconnue qui, sans doute, était semée pour elle de pièges et de périls. Elle se leva donc précipitamment du sofa où elle était à demi couchée, et elle alla secouer successivement les portes de sa prison. Vains efforts! ces portes, solidement fermées en dehors, eussent résisté à une pression plus énergique que celle que leur imprimait les mains délicates de la pauvre enfant. Thérèse courut à la fenêtre, mais elle recula effrayée à l'aspect de l'abîme qui s'ouvrait tout à coup devant elle, et que creusaient encore les grandes ombres projetées par les vagues clartés de la lune. Que faire dans une telle situation? Appeler du secours? C'eût été jeter au vent des cris inutiles: au-dedans, la plus complète solitude; au-dehors, le silence profond de la campagne et des bois. Ainsi abandonnée de Dieu et des hommes, Thérèse se laissa tomber avec découragement sur le sofa qu'elle venait de quitter, et elle se prit à pleurer. Quel contraste entre sa détresse présente et le bonheur ineffable qui lui souriait au matin de cette fameuse journée! L'image désolée de Frantz venait encore endolorir sa pensée. Elle se figurait sa surprise, son inquiétude, son désespoir. Elle le voyait courant comme un insensé, sans plan arrêté, sans réflexion, au hasard, interrogeant les passants, étudiant les moindres vestiges, appelant à grands cris sa sœur, sa fiancée, son épouse. Dans cet état de surexcitation fébrile, tout lui était un sujet d'alarme. Le murmure du vent dans les grands arbres du parc, l'agitation d'une tenture, un craquement de la boiserie, ces mille rumeurs indéfinissables, qui sont comme la voix de la solitude et la respiration de la nuit, la jetaient à chaque instant dans des terreurs nouvelles. Il lui semblait que les mornes murailles qui l'entouraient allaient s'entr'ouvrir et livrer passage à un ennemi, et par une sorte d'intuition qui avait pour elle tous les caractères de la certitude, elle attribuait à cet ennemi mystérieux les traits à peine entrevus du cavalier dont la rencontre

l'avait si fort effrayée la veille. Comme elle fermait les yeux pour échapper à cette vision, le bruit d'une clé tournant dans une serrure la fit tressaillir. En même temps une porte s'ouvrit, et une femme, en habit de voyage, un flambeau à la main, apparut sur le seuil. Si grand que fût l'étonnement de Thérèse, une surprise plus profonde encore se peignit sur le visage de l'inconnue. Après avoir examiné un moment la jeune fille, elle s'avança rapidement vers elle, et lui demanda d'une voix impérieuse :

— Qui êtes-vous? et que faites-vous ici?

Et comme Thérèse, déconcertée par ce brusque interrogatoire, faisait attendre sa réponse :

— Ah! je comprends, reprit l'inconnue, mon mari me croyait en Picardie; il ne m'attendait que dans quelques jours... et, profitant de mon absence, il n'a pas craint d'introduire chez moi une de ces créatures... Cette outrageante supposition fit monter le sang au visage de Thérèse.

— Madame, interrompit-elle, au nom du ciel, respectez...

L'inconnue la toisa avec hauteur, et laissa tomber de ses lèvres ces dédaigneuses paroles :

— Du respect pour la maîtresse du marquis de Roquefeuille!

— Le marquis de Roquefeuille! s'écria la fiancée de Frantz en s'emparant des mains de son interlocutrice; je suis chez le marquis de Roquefeuille! Oh! je ne crains plus rien alors, car vous me protégerez, madame; vous êtes bonne, vous êtes généreuse! Oh! je le sais bien. Je vous connais depuis longtemps, madame la marquise! Ursule, ma camarade d'enfance, voire filleule, m'a si souvent parlé de vous!

— Vous connaissez Ursule? demanda la marquise en arrêtant sur Thérèse un regard déjà moins irrité.

— Sans doute, madame, hier encore, je suis venue avec elle vous apporter un beau panier de pêches.

— Comment se fait-il donc, reprit la marquise, que je vous trouve aujourd'hui installée chez moi, dans mon appartement?

— Hélas! le sais-je moi-même? répondit Thérèse avec un accent de sincérité qui bannit tout soupçon du cœur de la grande dame. Et comme celle-ci continuait à l'interroger du regard, la fiancée de Frantz lui raconta ingénument tout ce qui lui était arrivé depuis la veille: son voyage à Versailles en compagnie d'Ursule, leur promenade dans le parc et l'incident qui y avait mis fin, la mystérieuse rencontre qu'elles avaient faite dans la forêt, enfin l'enlèvement dont elle avait été victime le matin même, au moment où, fatiguée par le bruit qui se faisait autour de ses fiançailles, elle allait demander à la solitude un peu de calme et de repos.

Lorsqu'elle eut terminé son récit, la marquise lui demanda après un moment de silence :

— N'avez-vous pas remarqué quelque ressemblance entre le cavalier de la forêt et M. de Roquefeuille?

Thérèse ayant répondu qu'elle n'avait jamais vu le marquis, elle reprit d'une voix sourde et comme se parlant à elle-même :

— C'était lui! pourquoi en douter? en fait d'infamie, en est-il donc à faire ses preuves? Ne le connaissais-je pas avant même de devenir sa femme?

En achevant ces paroles, la marquise passa la main sur son front comme pour écarter d'odieus souvenirs, et s'emparant vivement de la main de Thérèse :

LOUIS JUDICIS.

(La suite au prochain numéro.)

ANNONCES.

Etude de M^e BUCHÈRE, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 5.

PURGE LÉGALE.

ON FAIT SAVOIR A TOUS QU'IL APPARTIEN-
DRA QUÉ,

Suivant exploit du ministère de Caudel, huissier à Etampes, en date du cinq mars mil huit cent cinquante-trois, visé et enregistré il a été, à la requête de monsieur Jean-Augustin Rué, charron, demeurant à Etréchy, canton d'Etampes, pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 5, en l'étude de M^e Ambroise Buchère, avoué près le Tribunal civil de ladite ville, y demeurant,

Notifié copie 1^o à monsieur le procureur impérial près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, en son parquet sis au palais de justice de ladite ville;

2^o A madame Anastasie-Basilique Herve, épouse de monsieur Jacques Guillon père, cultivateur, ce dernier pour la validité, comme assistant et autorisant la dame son épouse, demeurant ensemble à Etréchy, canton d'Etampes,

De l'expédition dûment scellée et enregistrée, signée enfin Gillotin, commis greffier, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil d'Etampes, le vingt-huit février dernier, enregistré, contenant dépôt audit greffe par M^e Decolange, avoué, au nom et comme substituant M^e Buchère, avoué du sieur Rué, requérant pour cause d'absence, et ce, pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les biens ci-après, en conformité de l'article 2194 du Code Napoléon;

Premièrement. — De la copie collationnée, enregistrée, signée de M^e Buchère, avoué, d'un acte passé devant M^e Cheron, notaire à Lardy, les quatre novembre et vingt-sept décembre mil huit cent cinquante-deux, enregistré, contenant vente par: premièrement, monsieur Jacques Guillon père, cultivateur, et madame Anastasie-Basilique Herve, sa femme, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Etréchy, canton d'Etampes, agissant 1^o en leur nom personnel, 2^o et comme s'étant porté fort de monsieur François Lecolazet, marchand de vins, et madame Virginie Guillon, son épouse, demeurant ensemble à Massy, canton de Longjumeau, gendre et fille du sieur Guillon, comparant, par lesquels ils ont promis et se sont obligés de faire agréer les présentes à la réquisition de monsieur Rué, sus-nommé; deuxièmement, monsieur Étienne-Stanislas Hervé, manouvrier, et madame Adèle-Éléonore Guillon, son épouse, qu'il a autorisée, demeurant ensemble à Sermaises (Loiret);

Au profit de monsieur Rué, sus-nommé, des biens dont la désignation suit:

ARTICLE PREMIER. — Une grange de deux travées nouvellement reconstruite et couverte en tuiles, située à Torfou, lieu dit près de la Grande-Mare; une petite place à bâtir à côté; tenant d'un long levant au sieur Alexis-Charles Legrain, du midi au même, du couchant à la rue de la Grande-Mare, du nord au sieur Legrain.

Droit de communauté à la cour placée près de ladite grange et toutes les dépendances de cette grange.

ARTICLE DEUX. — Et la quantité de deux hectares quatre-vingt-cinq ares trente-sept centiares d'après les titres, et trois hectares quatre ares quatre-vingt-un centiares d'après la déclaration des parties, de terre, bois et vigne, sur les terroirs de Torfou, Chamarande, Boissy-sous-Saint-Yon et Lardy, en vingt-deux pièces, dont la désignation suit: 1^o dix ares treize centiares d'après le titre, et dix ares cinquante-cinq centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au terroir de Torfou, lieu dit les Champs-Blancs; tenant d'un côté à monsieur Villermé, d'autre à Henri Legrain, d'un bout au même, d'autre au chemin des Châtaigniers ou du Clos; 2^o trente-un ares soixante-six centiares de terre d'après le titre, et trente-cinq ares quatre-vingt-sept centiares d'après la déclaration des parties, au même terroir, lieu dit Mon-Buisson ou les Bouleaux; tenant du levant et du couchant à monsieur Minier, d'un bout aux héritiers Chevallier, et d'autre bout au chemin de Torfou à Lardy; 3^o dix ares cinquante-cinq centiares de terre, même terroir, lieu dit les Bouleaux; tenant d'un côté à monsieur Minier, d'autre à monsieur Honoré Boucher, d'un bout à Minier, et d'autre bout aux héritiers Chevallier; 4^o Vingt-un ares dix centiares d'après le titre, et vingt-un ares quatre-vingt-quatorze centiares d'après la déclaration des parties, de terre,

au terroir de Torfou, lieu dit la Brunerie; tenant d'un côté couchant à monsieur Vatié, d'autre côté levant à Jean-Pierre Boucher, d'un bout aux héritiers de monsieur de Talaru, et d'autre aux héritiers Chevallier; 5^o même quantité d'après le titre et d'après la déclaration des parties, que la pièce ci-dessus, de terre, même terroir, lieu dit la Roue; tenant d'un côté du midi à monsieur Messant, d'autre côté à monsieur Narcisse Fleureau, d'un bout à monsieur Claude Dramard, d'autre bout au chemin de la Grande-Mare à la porte de Bonne; 6^o Douze ares soixante-seize centiares d'après le titre, et quinze ares quatre-vingt-quinze centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au terroir de Chamarande, lieu dit la Gode ou les Billotes; tenant d'un côté à monsieur Palu, d'autre à monsieur Messant, d'un bout aux héritiers de monsieur de Talaru, et d'autre au chemin Pellerin; 7^o huit ares cinquante-cinq centiares de terre, au terroir de Boissy-sous-Saint-Yon, lieu dit le Bois-Grandin; tenant d'un côté à monsieur Darblay, d'autre à monsieur Guettard, d'un bout aux héritiers Leroy, d'autre au sieur Messant; 8^o dix ares soixante-huit centiares d'après le titre, et douze ares quatre-vingt-un centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au même terroir, lieu dit Saint-Eloi; tenant d'un côté levant à monsieur Bernard, d'autre à monsieur Léon Guillon, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout à la route de Paris à Orléans; 9^o dix ares cinquante-cinq centiares d'après le titre, et douze ares soixante-seize centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au terroir de Torfou, lieu dit les Fourneaux ou la Premeille; tenant d'un côté couchant à monsieur Sevestre, d'autre côté levant à monsieur Giroux, d'un bout madame veuve Moyer, et d'autre bout aux sentiers des Vignes; 10^o huit ares cinquante-cinq centiares de terre, au terroir de Lardy, lieu dit Penserot; tenant d'un côté couchant à monsieur Villermé, d'autre côté levant à monsieur Louis Guillon, d'un bout au chemin des Postes, et d'autre bout à plusieurs; 11^o onze ares dix-huit centiares de terre, au terroir de Torfou, lieu dit les Fourneaux; tenant d'un côté couchant à messieurs Claude, Dramard et Philippe Réault, d'autre côté levant à monsieur Louis Guillon, d'un bout aux héritiers Chevallier, et d'autre bout au chemin de Torfou à Lardy; 12^o dix-neuf ares quinze centiares de terre, au terroir de Chamarande, lieu dit les Bruneries; tenant d'un côté levant à monsieur Louis Legrain, et d'autre couchant aux héritiers de monsieur de Talaru, d'un bout aux mêmes et d'autre bout à un ruisseau; 13^o neuf ares cinquante-sept centiares d'après le titre, et douze ares soixante-seize centiares d'après la déclaration des parties, de bois, au même terroir, lieu dit le Long-Veau; tenant d'un côté aux héritiers de monsieur de Talaru, d'autre côté couchant à madame veuve Moyer, d'un bout aux héritiers de monsieur de Talaru, et d'autre bout au sieur Simon Kaslé; 14^o cinq ares vingt-sept centiares de terre, au terroir de Torfou, lieu dit les Jouvanneaux; tenant d'un côté levant à monsieur Giroux, d'autre à monsieur Messant, d'un bout à monsieur Louis Guillon, et d'autre bout à monsieur Demollière; 15^o douze ares soixante-cinq centiares de terre, lieu dit les Boullins ou la Roue, terroir de Torfou; tenant d'un côté à monsieur Villermé, d'autre côté à monsieur Isidore Rué, d'un bout au ruisseau de la Brunerie, et d'autre bout au chemin de la Vieille-Poste; 16^o quinze ares quatre-vingt-deux centiares d'après le titre, et seize ares soixante-six centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au même terroir, lieu dit la Roue; tenant d'un côté levant à monsieur Vatié, d'autre du couchant à monsieur Claude Moyer, d'un bout au chemin de Torfou à Bonne, et d'autre aux représentants de monsieur de Talaru; 17^o vingt-sept ares quatre-vingt-quatre centiares d'après le titre, et vingt-huit ares soixante-neuf centiares d'après la déclaration des parties, de terre, au même terroir, lieu dit le Châtaignier, derrière les maisons de Torfou; tenant d'un côté levant à madame Dufour, d'autre couchant à monsieur Claude Dramard, d'un bout au chemin des Châtaigniers, et d'autre sur; 18^o dix ares cinquante-cinq centiares de terre, au même terroir, lieu dit le Bois-Chenet; tenant d'un côté levant à monsieur Eugène Guillon, d'autre couchant à plusieurs, d'un bout à monsieur Guettard, et d'autre bout au chemin de Torfou à Lardy; 19^o dix ares cinquante-cinq centiares de terre, au même terroir, lieu dit les Fourneaux; tenant d'un côté à monsieur Denis Legrain, d'autre à monsieur Villermé, d'un bout aux héritiers Chevallier, et d'autre bout à monsieur Denis Legrain; 20^o trois ares vingt-neuf centiares d'après le titre, et quatre ares un centiare d'après la déclaration des parties, de bois, au même terroir, lieu dit les Fourneaux; tenant d'un côté le-

vant à monsieur Eugène Guillon, d'autre couchant à monsieur Denis Legrain, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout aux héritiers Chevallier; 21^o trois ares vingt-un centiares de bois, au terroir de Lardy, lieu dit la Grande-Brauce; tenant d'un côté levant à monsieur Louis Legrain, d'autre couchant à monsieur Denis Legrain, d'un bout à plusieurs, et d'autre bout sur; 22^o et dix ares cinquante-cinq centiares de terre, au terroir de Torfou, lieu dit le Long-Réage; tenant d'un côté levant à monsieur Minier, d'autre côté couchant aux héritiers Chevallier, d'un bout au chemin de Torfou à Lardy, et d'autre bout à plusieurs;

Moyennant, outre les charges, la somme de sept mille deux cents francs de prix principal.

Deuxièmement. — Et un extrait dudit acte de vente contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 2194 du code Napoléon, lequel a été inséré par le greffier dans le tableau à ce destiné dans l'auditoire du Tribunal pour y rester le temps voulu par la loi.

Avec déclaration à monsieur le Procureur impérial, et aux sieur et dame Guillon que les anciens propriétaires sont, outre les vendeurs: Monsieur Denis-Vincent Guillon et dame Marie-Madeleine Guyot, son épouse; — François Guillon; — dame Marie-Anne Prade, veuve dudit sieur François Guillon; — Pierre Guillon; — Jean Lesieur et dame Marie-Anne Guillon, son épouse; — le domaine national du district d'Etampes; — Louis-Justin-Marie de Talaru; — Robert-Antoine Poluche; — Charles-Théodore Saintin et dame Marie-Catherine Guignard, son épouse; — Jacques-Simon Broust et dame Anne-Victoire Guignard, son épouse; — François Guignard et dame Geneviève Chaligne, son épouse; — Jean-Pierre Lesieur; — dame Marie-Anne Lesieur, veuve de Pierre Thault; — Pierre Lesieur; — Jean-Pierre Gauthier et dame Rosalie-Fougeret, son épouse; — Henry-Gabriel-Félix Delanoue et dame Marie-Anne-Adélaïde Fougeret, son épouse; — dame Rose-Adélaïde Charpentier, première femme du sieur Jacques Guillon, l'un des vendeurs; — Jean-Baptiste Guillon et dame Marguerite Charpentier, son épouse; — Michel Guillon et Marie-Rose Renu, son épouse; — Catherine Chalaigne; — Louis-Augustin Charpentier et dame Thérèse-Barbe Hésard, son épouse; — Claude-Michel Charpentier et dame Marie-Madeleine Cocardas, sa veuve; — Louis-Auguste-Marie Dumas-Descombes; — Charles Pinel jeune; — dame Jeanne-Françoise Vincent, première femme de Philippe Pinel; — Philippe Pinel; — Martial Ganne; — Jean Pegoin ou Pegois et dame Léonide Ganne, son épouse; — François Ganne; — sieur Maschat; — Claude Charpentier et Marie Dramard, son épouse; — Louis-Augustin Charpentier; — Rose-Adélaïde-Alphonse Guillon; — Jacques-Casimir Guillon; — Charles-Augustin Carré; — les sieur et dame Carré père et mère.

Il leur a, en outre, été déclaré que ladite notification leur était faite afin qu'ils eussent à prendre, dans le délai de deux mois fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenables, et que, faute de ce faire dans ledit délai, les immeubles demeureraient affranchis de toutes hypothèques légales non inscrites.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la présente notification conformément à la loi.

Pour extrait.

Signé, A. B. BUCHÈRE.

A VENDRE

Par adjudication

Le dimanche 20 mars 1853,

Heure de midi,

En la Maison d'École d'Engenville,

Arrondissement de Pithiviers (Loiret),

Par le ministère de M^e MEUNIER, notaire à Pithiviers,

12 hect. 14 ares 24 centiares de Terre,
EN UNE SEULE PIÈCE

Située terroir d'Engenville, lieu dit le Grand-Chemin,
ou Sentier de Martainvilliers.

Elle produit 960 fr. de fermange annuel
outre l'impôt.

On traitera avant le jour de l'adjudication, s'il est fait des offres suffisantes.

Cette pièce de terre appartient à M. de Boissy, propriétaire à Nantes, et à madame veuve de Peronneau, propriétaire à Pau (Basses-Pyrénées).

S'adresser à Pithiviers (Loiret), audit M^e MEUNIER, et à M. PERREA, ancien juge de paix.

Etude de M^r FOUGEU, notaire à Etampes,
Rue Saint-Antoine, n° 7.

Vente par Adjudication

Par suite de Décès.

En l'Étude et par le ministère de M^r FOUGEU, Notaire à Etampes (Seine-et-Oise),

Le Lundi 21 Mars 1853, heure de midi,

D'UN
FONDS DE COMMERCE
DE CORDIER ET FILASSIER,

Dépendant de la succession de M. A. POQUET, en son vivant Cordier Filassier à Etampes, rue du Perray, 16.

Les objets à vendre consistent en :

1° Le FONDS DE COMMERCE de monsieur Poquet, composé de l'achalandage y attaché, des outils et ustensiles servant à son exploitation ;

2° Les MARCHANDISES fabriquées et destinées à l'être, tels que Chanvre, Lin, Cordages, etc.

3° Et le DROIT AU BAIL des lieux dans lesquels s'exploite ledit Fonds.

S'adresser pour les renseignements à M^r FOUGEU, Notaire à Etampes, rue Saint-Antoine, n° 7.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Par le ministère et en l'Étude de M^r BARBIER, Notaire à Angerville,
Le Dimanche 20 Mars 1853, à une heure,
1° UNE BELLE ET VASTE
MAISON BOURGEOISE

Sise à Angerville, Grande Rue ;

2° UNE
BELLE AUBERGE

DITE LE PANIER-FLEURY,

Composée d'une grande Maison, Cour, Ecuries, Grange, deux Jardins et un Champ y attenant.

S'adresser pour les renseignements à M^r BARBIER, Notaire à Angerville. (3-2)

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser. (Afvanchir.)

AVIS.

L'Administration de la BEAUCERONNE-VEXOINOISE, Société d'Assurance Mutuelle contre la Grêle, autorisée par le Gouvernement, et spéciale aux départements d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise et de l'Eure, Donne avis

Que les demandes d'AGENCES, pour les localités où il peut y en avoir de vacantes, doivent être adressées franco à M. LENOBLE, Directeur de la Société, à Dreux place Doguereau. (4-1)

POMMADE DES CHATELAINES

Ou l'Hygiène du moyen-âge.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques, à base tonique. — Découverte dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles Châtelines du Moyen âge pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, parfumeur-chimiste à Rouen, rue de l'Hôpital, 40.

DÉPÔT à Etampes, chez M. CHARPENTIER, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jacques, 125.

Prix du Pot : 2 fr. 50, 3 fr. et 3 fr. 50 c.

LOI DE L'ENREGISTREMENT du 22 Frimaire An VII, 12 décembre 1798,

COMMENTÉE AU MOYEN DE SA CONFÉRENCE AVEC LES LOIS POSTÉRIEURES, PAR M. PERRY, RECEVEUR DE L'ENREGISTREMENT.

Un vol. in-4° 4 fr. et 4 fr. 50 franc de port. — PARIS, M^m V^e JOUBERT, libraire, rue des Grès, 14. — On peut s'adresser aux libraires des départements.

Cet Ouvrage n'est pas seulement indispensable aux employés de l'Enregistrement ; il sera très-utile à tous les légistes.

A Paris. **CHOCOLAT PERRON** r. Vivienne, 14.

PARTOUT en France à 2 francs et 5 francs le demi-kilo.

La Méaille de prix obtenue à l'Exposition universelle de Londres dit assez que la supériorité de ce Chocolat est incontestable. Un nouveau perfectionnement vient encore d'y être apporté. Essayez, et vous constaterez qu'il n'y a pas d'aliment plus sain, plus doux, d'une digestion plus facile.

EXTRAIT CONCENTRÉ DE VANILLE.

Parfum augmenté, emploi facile, économie de prix. — Flacon, 1 fr. 25, 2 et 3 fr.

MATHÉMATIQUES. On trouve à la librairie de BRIÈRE, rue de la Juiverie, à Etampes, un vol. intitulé *Sténarithmie ou Abréviation des calculs*. C'est un ouvrage tout à fait nouveau et des plus instructifs. Les calculs y sont simplifiés par des procédés fort ingénieux, inconnus jusqu'à ce jour. Les Professeurs qui voudront faire de bons élèves s'empresseront, sans aucun doute, d'adopter ce traité.

BELLE POSITION. — On offre un emploi supérieur à un jeune homme actif et intelligent désireux de créer un bel avenir.

On exige un cautionnement de fr. 3,000 ; Appointements, 1,500 fr. par an et un intérêt de 1 p. 70 dans les affaires.

Écrire à M. E. THIVAUD FILS et C^e, 88, boulevard Beaumarchais, à Paris (franco). (4-1)

CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel sur la Marne, près Paris, Pour la fabrication spéciale du Chocolat de santé.

Il n'est pas de substance alimentaire qui se soit acquise une réputation plus grande et plus méritée que le **CHOCOLAT MENIER**. En effet, n'est-il pas le premier qui, par son bas prix et sa qualité, ait été mis à la portée de tous ? Il offre ce que les amateurs les plus difficiles recherchent, ce que les médecins désirent : une alimentation saine et agréable, un produit réparateur.

Exempt de tout mélange, le **CHOCOLAT MENIER** se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme ; *Chocolat de santé dans toute l'acceptation du mot*, il est depuis trop longtemps en possession de la confiance publique pour qu'il soit besoin de donner des certificats qui attestent sa supériorité. Il défie donc toute concurrence loyale et n'a plus qu'à se défendre contre les contrefaçons. — Aussi, le consommateur devra-t-il exiger que le nom **MENIER** soit à la fois sur les étiquettes et sur les tablettes.

Le Chocolat Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE BUFFON

AVEC LA NOMENCLATURE LINNÉENNE ET LA CLASSIFICATION DE CUVIER Nouvelle Edition

Revue sur l'édition in-4° de l'Imprimerie royale, annotée par M. FLORENS, Membre de l'Académie française, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Professeur au Muséum d'histoire naturelle, etc. Illustrée de 168 Planches, 800 Sujets sur acier, gravés d'après les dessins originaux

DE M. VICTOR ADAM.

Imprimé en caractères neufs, sur papier pâte velin, par la typographie J. CLAYE.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Les ŒUVRES COMPLÈTES DE BUFFON formeront 12 volumes in-8 Jésus, illustrés de 168 gravures sur acier, représentant plus de huit cents sujets coloniaux, d'après les dessins de Victor ADAM. Cette publication, qui contient par conséquent trois cents gravures de plus que les éditions les plus complètes, formera environ 400 livraisons à 30 centimes. Toutes les livraisons dépassant ce nombre seront données gratis aux souscripteurs. Les 20 premières sont en vente. — Il paraît une ou deux livraisons par semaine.

ON SOUSCRIT A PARIS.

CHEZ GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS, AU BUREAU DE NOTRE JOURNAL, ET CHEZ MM. FORTIN ET BRIÈRE, LIBRAIRES, A ÉTAMPES.

LA SANTÉ UNIVERSELLE, Guide médical des familles, publiée par le docteur JULES MASSÉ, secrétaire de M. Récamier, professeur d'hygiène des associations ouvrières de Paris. — Bureaux, rue de Grenelle-Saint-Germain, 39, à Paris. — Prix par an : France, 6 fr. ; Étranger, 8 fr.

Bulletin commercial — PRIX COURANT DES GRAINS ET DES BESTIAUX.

MARCHÉ D'ÉTAMPES.		MARCHÉ D'ANGERVILLE.		MARCHÉ DE CHARTRES.		BESTIAUX.											
26 février 1853.		4 mars 1853.		26 février 1853.		Marché de Poissy.			Marché de Sceaux.								
de l'hectolitre.		de l'hectolitre.		de l'hectolitre.		17 février 1853.			28 février 1853.								
fr. c.		fr. c.		fr. c.		Améris. Vendus.			Améris. Vendus.								
						Prix du kilogramme.			Prix du kilogramme.								
Froment, 1 ^{re} q.	19 94	Froment, 1 ^{re} q.	16 67	Blé élite.....	18 25	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	Beufs...	4834	1667	1 00	» 94	» 80
Froment, 2 ^e q.	18 00	Froment, 2 ^e q.	12 67	Blé marchand..	17 25												
Méteil, 1 ^{re} q.	15 50	Méteil.....	12 00	Blé champart..	16 25	1 14	1 30	1 46	Veaux...	352	305	1 40	1 26	1 12			
Méteil, 2 ^e q.	13 50	Seigle.....	10 67	Méteil mitoyen.	15 25	1 26	1 42	» 94	Moutons.	14578	9752	1 32	1 16	» 98			
Seigle.....	10 75	Orge.....	8 00	Méteil.....	14 25												
Orge.....	8 50	Avoine.....	6 67	Seigle.....	11 25												
Avoine.....	6 50			Orge.....	8 75												
				Avoine.....	6 60												
Pain bl., les 4 kil.	4 20	Pain bl., les 4 kil.	4 20	Pain bl., les 4 kil.	4 13												
Pain bis, — — —	4 00	Pain bis, — — —	4 00	Pain bis, — — —	» 95												

Le Propriétaire-Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.